

Risques Majeurs



BRIGNOLES

BRIGNOLES

Risques Majeurs

Édito



Les aléas climatiques, mais aussi les accidents industriels sont autant d'évènements classés dans les "risques majeurs". Lorsqu'ils sont "annoncés", comme c'est le cas pour la météo avec les grands froids, la canicule ou les inondations, ou lorsqu'ils nous affectent de manière imprévue - mouvements de terrain ou accidents industriels - agir au plus vite et apporter à chacun l'information en temps réel est une priorité. Pour ce faire, il est nécessaire de mettre à disposition de chacun, des outils d'alerte performants. Ils sont un complément des actions et programmes de travaux déployés autour du Caramy par le Syndicat Mixte de l'Argens.

La Ville de Brignoles a mis en place un "kit" gratuit. Il se compose de ce guide où les recommandations et les consignes sont recensés, mais aussi un système d'alerte téléphonique qui complète l'application **MyPredict** qui diffuse en temps réel des informations liées aux risques hydrométéorologiques.

Notre but est de doter chaque Brignolais d'outils de prévention aussi simples qu'efficaces, outils qui, en cas d'alerte ou d'incident, pourront aider les secours dans leur action avec une rapidité d'intervention accrue.

Connaître les bons gestes, avoir les bons comportements au moment de l'alerte, puis savoir que faire et qui contacter après la calamité, mais aussi appliquer les mesures de prévention lorsqu'elles sont possibles, nous permettront, à tous, de sauver des vies et d'agir efficacement.

Ensemble, soyons tous acteurs de la prévention et de la gestion de ces événements.

Didier Brémond

Maire de Brignoles

Président de l'Agglomération Provence Verte

Consignes

DE MISE EN SÉCURITÉ

Chaque citoyen doit être acteur de sa propre mise en sécurité.



MyPredict

L'appli smartphone pour être informé des risques hydrométéorologiques en temps réel.



Pas de risque

Pensez à contacter votre mairie pour connaître votre exposition au risque.

Tél : 04 94 86 22 22

Soyez vigilant

Un potentiel risque concerne votre commune. Tenez-vous informé.

Soyez prudent

Une situation à risque a été identifiée sur votre commune. Adaptez votre comportement en suivant les consignes des autorités.

Mettez-vous en sécurité

Une situation à risque est confirmée. Mettez-vous en sécurité, ainsi que votre famille et vos biens, en respectant les consignes des autorités.

Restez en sécurité

La situation s'aggrave. Maintenez ou renforcez vos mesures de mise en sécurité en respectant les consignes des autorités.

Retour à la normale

Le phénomène est terminé.

Constituez VOTRE KIT DE SÉCURITÉ

Radio à piles

Bougies ou lampes de poche

Nourriture

Eau potable

Médicaments

Vêtements



LES RISQUES MAJEURS

AUXQUELS NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE



Inondation



Neige / Verglas



Tempête



Feux de forêts



Mouvement de terrain



Séisme



Transport de matières dangereuses



Industriel



Canicule



Grand froid



Le risque Inondation



L'inondation est une **submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau**. Lorsque celle-ci est densément urbanisée, l'impact de ces débordements sur les personnes, les biens, les équipements ou les activités économiques peut être très dommageable. Les mesures préventives, comme les comportements de mise en sécurité, permettent de réduire ces conséquences et d'améliorer la résilience des populations, du territoire et des activités économiques.



Les **repères de crues** ont pour vocation de sensibiliser la population au risque d'inondation et de favoriser la conscience du risque, en nous rappelant qu'une crue majeure peut se reproduire à l'avenir.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Avant



Téléchargez "My Predict" sur votre smartphone.



Disposez d'un poste de radio à piles (Radio France, France Info).



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

Pendant



Évitez tout déplacement inutile.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne téléphonez qu'en cas de besoin.



Sur demande des autorités, rejoignez un centre d'accueil.

À l'annonce de la montée des eaux



Protégez-vous et votre habitation.



Mettez-vous en sécurité dans un abri en dur, montez dans les étages. Ne descendez pas dans les sous-sols.



Coupez les alimentations en électricité et en gaz.

VOUS CIRCULEZ AU MOMENT DE L'ALERTE



Ne circulez pas dans une zone inondée. Éloignez-vous des cours d'eau, berges et ponts.

Après



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique. Assurez-vous que l'eau du robinet est potable.



Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.



Aérez et désinfectez les pièces.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Le risque Feux de forêts



Un incendie de forêt est un feu non maîtrisé qui se propage sur une étendue boisée. D'origine naturelle ou accidentelle, il peut se produire toute l'année, mais la période estivale est la plus propice. La **propagation de l'incendie** est principalement déterminée par le **type de végétation** (le maquis et la garrigue sont les formations végétales les plus exposées), les **conditions météo** (vent fort, forte chaleur) et le relief.

L'IMPORTANCE DU DÉBROUSSAILLEMENT

La prévention du risque incendie est la meilleure garantie de protection de votre habitation en cas de feu de forêt. Vous êtes ainsi amenés à respecter les obligations de débroussaillage (au minimum 50 mètres autour de votre habitation*) et de maintenir en permanence débroussaillé votre périmètre de sécurité (article L 322-3 du Code forestier).

Le débroussaillage vise à créer une discontinuité du couvert végétal pour ralentir voire stopper la progression du feu.

* La zone de débroussaillage est modulable en fonction du milieu environnant. Pour plus d'information, contacter la DDTM.

Tél : 04 94 46 83 83



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Avant



Débroussailliez autour des habitations et le long des voies d'accès pour garantir la plus grande sécurité de votre habitation. N'accrochez pas à la maison des réserves de combustibles.



Prévoyez les moyens de lutte (points d'eau, moto-pompe pour piscine...).



Informez-vous sur le risque (mairie, préfecture).

Pendant

Surpris par un départ de feu :



Informez les sapeurs-pompiers le plus vite et le plus précisément possible (18 et 112).

Appli "Prévention incendie"



Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation ; arrosez les abords.



Fermez les volets, portes et fenêtres ; calfeutrez-les avec des linges mouillés.



Fermez les vannes de gaz et produits inflammables.



Ne vous approchez pas d'un feu de forêt ; ne sortez pas sans ordre des autorités. Dans la nature, éloignez-vous dos au vent en vous dirigeant sur les côtés du front de feu.



Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité.



Évitez d'utiliser votre véhicule.



Écoutez la radio (France Info, France Bleu).

Après



Aérez et désinfectez les pièces.



Faites l'inventaire des dégâts. Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ
DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.**

Le risque Tempête



Une tempête est un phénomène météorologique durant lequel des **vents forts à violents** se produisent sur une large zone géographique.

Ce phénomène peut avoir des **conséquences graves sur la population, les biens** (chutes d'objets divers (toitures, cheminées, grues, chapiteaux, etc.), détérioration des lignes électriques et de communication, perturbation des réseaux de transports, etc...) **et l'environnement** (déforestation, perte d'infiltration des sols et augmentation du risque d'inondation,...).



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Avant



Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés ou endommagés (mobilier de jardin, objets divers).



Vérifiez le bon ancrage au sol des structures légères (serres, vérandas, cabanons).



Fermez les portes et les volets.



Dans la mesure du possible, rentrez chez vous.

Pendant



Dans la mesure du possible, rentrez chez vous.



Évitez tout déplacement inutile, réduisez votre vitesse en cas de déplacement impératif.



N'intervenez pas sur les toitures.



Ne vous promenez pas en forêt.



Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

Après



Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique.



Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ
DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.**



Le risque

Transport de marchandises dangereuses

Le risque T.M.D. est consécutif à un accident impliquant un **transport de marchandises dangereuses par voie routière, ferroviaire, fluviale ou canalisations** (gazoduc, oléoduc, pipeline, etc.). Il peut avoir des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement liées aux phénomènes induits : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique, voire la combinaison de ces phénomènes.



Le risque

Mouvement de terrain

Le risque mouvement de terrain est consécutif à un **ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique**. On en distingue plusieurs types : glissement de terrain, chutes de blocs, érosion du littoral, effondrement, coulée de boue, retrait gonflement des argiles.

Ce risque peut être déclenché ou amplifié en cas de fortes précipitations ou de succession de périodes de gel/dégel.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Confiner-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Ne fumez pas. Évitez les gestes pouvant provoquer une flamme ou une étincelle.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Quittez rapidement les bâtiments.



Gagnez un point haut pour vous mettre hors de portée du danger.



Fuyez latéralement pour sortir le plus vite possible de l'axe de la coulée.

DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.

Le risque Sismique



Un séisme, ou tremblement de terre, est une **secousse du sol due aux mouvements des plaques tectoniques**.

Selon leur intensité et leur durée, les séismes peuvent causer des dégâts importants et mettre en danger des vies ainsi que générer des pertes économiques et des difficultés de communication.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Abritez-vous loin des fenêtres.



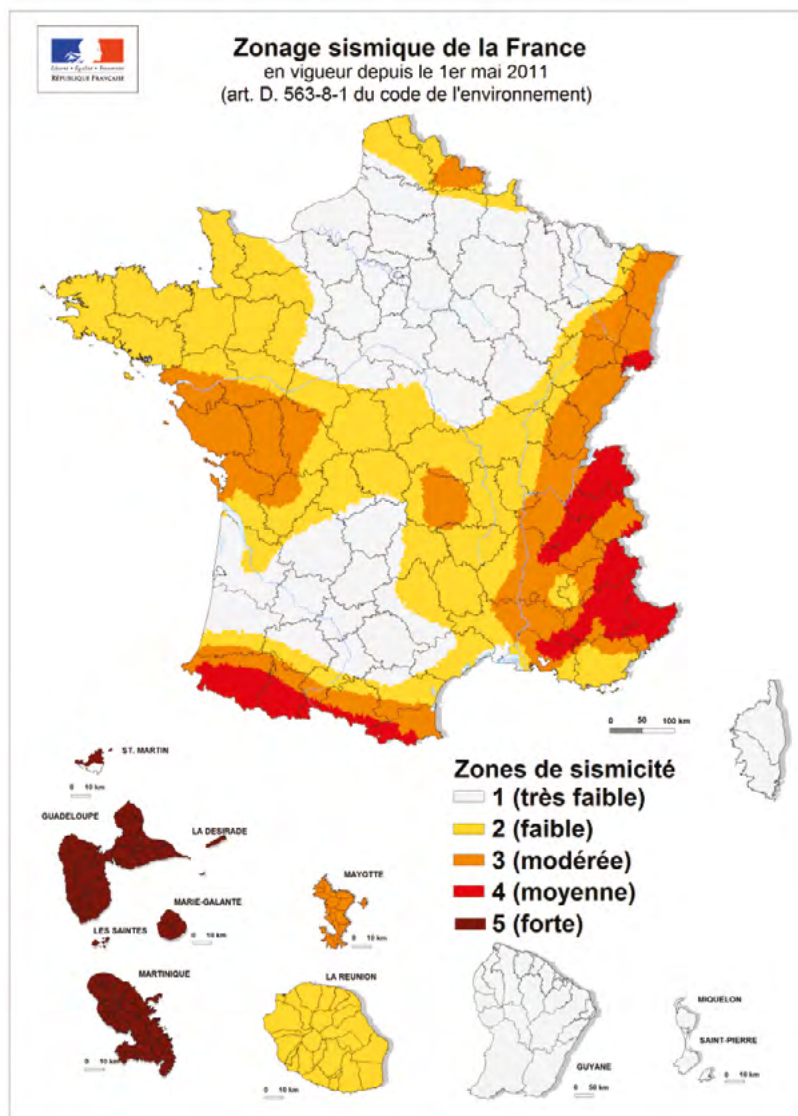
À l'extérieur, éloignez-vous des constructions, lignes électriques.



Après la secousse, **coupez les réseaux, ne fumez pas**.



Dès que vous le pouvez, **rejoignez un point de rassemblement**.



**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ
DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.**

Le risque Industriel



Un risque industriel majeur est un accident se produisant sur un site industriel impliquant des produits et/ou des procédés dangereux pouvant entraîner des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement. Il se manifeste principalement par des risques d'incendie, d'explosion et/ou de pollution et de dispersion de substances toxiques dans l'air, l'eau ou le sol. Les sites Seveso sont les plus à risque car ils stockent ou accueillent les volumes de matières les plus importants.



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche.



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations.



Fermez les arrivées de gaz et d'électricité.



Disposez d'un poste de radio à piles (Radio France, France Info...).



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les mesures de sécurisation ont été prises.



Ne fumez pas.



**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ
DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.**

Le risque Grand froid



Le risque de Grand Froid est lié à la survenue de températures atteignant des **valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières du département concerné et s'étalant sur plusieurs jours**. Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes météorologiques dangereux : formation de verglas et de glace, chutes de neige, pollution atmosphérique etc.

Ces périodes de Grand Froid ont des **conséquences graves pour les personnes fragilisées** (hypothermie, aggravation des pathologies et des maladies infectieuses, intoxication par le monoxyde de carbone,...), **les biens et la vie quotidienne** (gel des réseaux électriques, des conduites d'alimentation, coupure de la circulation ferroviaire, aérienne, etc.).



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Protégez vos canalisations et compteur d'eau.



Évitez de vous déplacer.



Limitez les efforts physiques et les activités à l'extérieur.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.



Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.



Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, composez le 115 (n° d'urgence).



**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ
DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.**

Le risque Neige / Verglas



Les chutes de neige et les phénomènes de verglas ou de pluies verglaçantes sont consécutifs à des précipitations qui se produisent lorsque les températures sont négatives ou proches de 0°C.

Elles peuvent entraîner la **formation de phénomènes glissants** sur les trottoirs et le réseau routier et une augmentation de poids sur les bâtiments et les infrastructures.

Ce phénomène a possiblement des **conséquences graves pour la population** (hypothermie, risque de fractures liées aux sols glissants, risque lié aux chutes de branches et toitures, etc.), **les biens et la vie quotidienne** (chutes des lignes électriques, perturbations des réseaux de transport, effondrement des toitures, chutes de branches...).



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige, en salant les trottoirs (évitiez de stocker la neige dans les avaloirs et fossés pour ne pas gêner l'écoulement des eaux lors du redoux).



Évitez de circuler ; en cas d'obligation de déplacement, munissez-vous d'équipements spéciaux.



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.



**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ
DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.**

Le risque Canicule



Le risque canicule survient lorsque les températures journalières (**diurnes et nocturnes**) atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures **aux normales saisonnières du département**.

Il s'accompagne souvent d'autres phénomènes dangereux : sécheresse et appauvrissement de la ressource en eau, augmentation du risque d'incendie, pollution atmosphérique, etc.

Ces périodes de canicule ont des **conséquences graves pour les personnes fragilisées** (coup de chaleur, déshydratation, troubles respiratoires,...) pour les **biens et la vie quotidienne** (fissuration des façades des habitations, pollution des zones urbanisées...).



LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Hydratez-vous en buvant de l'eau régulièrement (ne consommez pas d'alcool).



Restez à votre domicile dans les pièces les plus fraîches. Fermez les volets le jour.



Évitez les efforts physiques et les sorties aux heures les plus chaudes.



Donnez et prenez des nouvelles de votre entourage.



Écoutez la radio et respectez les consignes des autorités.



**DANS TOUS LES CAS, RESPECTEZ LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ
DIFFUSÉES PAR LES AUTORITÉS.**

MOYENS DE DIFFUSION DE L'ALERTE

Des informations et consignes seront transmises par **SMS, sirène, site internet et application mobile de la ville, réseaux sociaux.**

Formulaire d'inscription pour recevoir l'alerte par SMS : risques.brignoles.fr

EN CAS DE CRISE

● Un poste de commandement de gestion de crise est ouvert par la mairie

● Les numéros de secours :

Cellule de crise : 04 94 86 22 22

Sapeurs Pompiers : 18 (poste fixe) - 112 (portable)

Police / Gendarmerie : 17

SAMU : 15

CENTRES D'ACCUEIL

Les centres d'accueil ouverts par la commune sont :

**Hall des Expositions, salle polyvalente, gymnase Jean-Jaurès,
gymnase Jean-Moulin, tir à l'arc, école Marie-Curie**

LIENS INTERNET

Site de la ville : www.brignoles.fr

Site de la Préfecture : www.var.gouv.fr

Info routes : infotrafic.com

Prévisions et vigilances météorologiques : www.meteo.fr

Vigilances hydrologiques : www.vigicrues.gouv.fr

Portail du ministère de la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr

Site d'information de Fédération Française des Sociétés d'Assurances : www.ffsa.fr

DÉMARCHES D'INDEMNISATION

● Contactez votre assurance, se reporter à votre contrat

● **Prendre des photos** des objets et zones sinistrés

● **Ne rien jeter** avant passage de l'expert

● **Déclarez le sinistre à votre assureur** multirisque habitation dès que vous en avez eu connaissance, **par lettre recommandée avec accusé de réception**

● Effectuez vos déclarations auprès de votre assureur **dans les 10 jours après la publication de l'arrêté de catastrophe naturelle** au Journal Officiel



BRIGNOLES

#BRIGNOLESACCELERE
WWW.BRIGNOLES.FR

